

IM-mobilités et villes lentes : vers un slow-SCoT



Les sociétés dans lesquelles nous vivons sont des sociétés mobiles. En effet, la mobilité est non seulement une valeur sociale forte du 21^{ème} siècle mais aussi un impératif : il faut être mobile ! Sans compter que la mobilité est une ressource, vecteur d'intégration sociale. La voiture, le TGV ou encore les vols low-cost sont les figures de cet idéal du « toujours plus loin, toujours plus vite ». Pourtant, d'un point de vue environnemental, les mobilités ne sont pas nécessairement souhaitables, car le secteur des transports est fortement émetteur de gaz à effets de serre. En ce sens, la mobilité la plus écologique est certainement celle qui ne se fait pas...

Qu'en est-il pour la ville ? Dans les systèmes métropolitains, la ville attractive est une ville qui bouge, une ville en mouvement, mais elle est aussi une ville où il fait bon vivre. En matière de déplacements urbains, vitesse et voiture ne vont pas toujours dans le sens de cette qualité de vie : danger, bruit, congestion, etc. Sans pour autant prôner l'immobilité, d'autres formes de mobilités plus lentes et plus respectueuses de l'environnement - les altermobilités - peuvent se substituer aux usages automobiles urbains. A l'échelle de l'usager, les déplacements altermobilitistes prennent plus de temps, mais offrent un temps de trajet mobilisable, moins stressant et plus agréable. Garantissent-ils pour autant un même accès à l'ensemble des aménités urbaines ? A l'échelle métropolitaine, la ville lente, dans laquelle les vitesses sont apaisées et les mobilités limitées, constitue-t-elle toujours une ville moderne et attractive ?

Huitième
controverse
du **SCoT 2030**

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DE LA RÉGION
URBAINE
DE GRENOBLE

Établissement Public

Avec les apports de
**Stéphanie Vincent-
Geslin**, Collaboratrice
scientifique au Labora-
toire de Sociologie Ur-
baine, EPFL (Lausanne,
Suisse).

Débat animé par **Gilles
Novarina**, professeur à
l'IUG

Mardi 16 novembre 2010
Amphithéâtre de l'IUG 14, av. Marie Reynoard
Grenoble 18h30 à 20h30

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SCoT 2030

Plus connu sous le diminutif "SCoT", le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) qui remplace le Schéma directeur adopté en 2000. Le SCoT est initié par un territoire en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de ses politiques autour d'orientations stratégiques. Le périmètre du SCoT rassemble les communes et intercommunalités d'un même "bassin de vie" de la région grenobloise - 730000 habitants - 273 communes.

Le SCoT a deux missions principales :

Il établit les grandes options qui présideront à l'aménagement ainsi qu'au développement de ce territoire à minima pour les dix ans à venir.

Il détermine des objectifs et des prescriptions dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces.

Le SCoT est la seule démarche qui permet aux territoires de coordonner leurs politiques d'aménagement et de les rendre cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie.

Les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, Unités Touristiques Nouvelles, autorisations commerciales, ...) doivent être compatibles avec le SCoT : ils doivent en respecter les orientations et contribuer à leur mise en œuvre.

La démarche de construction du SCoT

Depuis l'automne 2008, à l'initiative du Syndicat Mixte, présidé par Marc Baïetto, de nombreuses réunions rassemblant des élus locaux, des acteurs économiques et associatifs ont été organisées sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du SCoT. Une démarche essentielle pour confronter les différentes approches et projets pour le territoire. L'objectif ? Echanger, débattre et dégager les grands principes de l'aménagement du territoire de la région grenobloise.

Tout au long de cette phase qui s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2010, au plus près du terrain, l'ensemble des collectivités et acteurs débattront de la stratégie, des moyens à mettre en œuvre sur chacun des six territoires. Secteur par secteur, il s'agira de dégager des accords, de repérer les difficultés et points de blocage et d'esquisser les voies et moyens pour les dépasser.

D'autres regards sur la région grenobloise

L'établissement public du SCoT a souhaité que soient organisés des ateliers/débats "les controverses du SCoT" entre élus et universitaires, associations et habitants, sur les thèmes abordés à l'occasion de l'élaboration du futur de la région grenobloise.